

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

COMMISSION PERMANENTE DU 3 NOVEMBRE 2003

Direction Générale :

Vice-Président :

Directeur ou Chef de Service :

Réf. interne : 23134

N° d'ordre : 5.062

N° délibération : 2003.2515

OBJET : LES FLORALIES NATIONALES

MONTANT PROPOSE EN AUTORISATION DE PROGRAMME	20 000,00 €
<i>Pour information, valeur en Francs</i>	131 191,40 F

CHAPITRE PROGRAMME	ACTION ECONOMIQUE PROMOTION QUALITE		
AUTORISATION DE PROGRAMME 909 2 133021	MONTANT VOTE 2 100 000,00 €	DISPONIBLE AVANT DECISION 980 348,00 €	VIREMENT D'A.P.
REPARTITION	DEPARTEMENTS	CPER	FONDS EUROPEENS
	REG 20 000,00 €		

POUR INFORMATION :

CREDITS DE PAIEMENT ECHEANCIER PREVISIONNEL	2003 20 000,00 €	2004	2005
--	---------------------	------	------

La ville de Pau accueillera du 8 au 11 novembre les Florales 2003. Cette manifestation de notoriété nationale est l'un des plus grands rendez-vous floral de France, une véritable vitrine pour l'activité de notre région.

Ces Florales Nationales sont, chaque année, organisées à l'occasion du Congrès de la Société Française des Chrysanthémistes, qui regroupe quelques 1.000 adhérents parmi les horticulteurs, les semeurs et de nombreux amateurs.

Les Florales, créées il y a 97 ans, ont été ces dernières années organisées notamment dans les villes de Saint-Etienne, Alès, Bourges, Clermont Ferrand, Orléans, Strasbourg. C'est dire leur enracinement dans le territoire national et leur succès auprès de la population. Chaque ville viendra concourir sur un espace de 80m² et décliner le thème retenu cette année : « Histoire : patrimoine et monuments ».

Le gagnant du concours se verra récompensé par le Vase de Sèvres offert par le Président de la République.

Cet événement national a aussi pour mission de promouvoir la qualité de vie de nos agglomérations régionales, la qualité des décors floraux et paysagers de nos citées et mettre en valeur nos pôles touristiques.

Ainsi, le Parc des expositions de Pau et le comité de pilotage des Florales Nationales mettront à la disposition des villes concurrentes un espace de 18m² équipé, afin d'y recevoir leurs offices de tourisme.

Pour mener à bien cette opération, le Parc des expositions de Pau, organisateur de cet événement sollicite l'appui du Conseil régional.

La Région sera notamment présente au travers d'un stand, organisé en partenariat avec le Comité régional de Tourisme d'Aquitaine.

Vous trouverez ci-joint en annexe le budget de cette opération faisant apparaître une participation régionale de 20.000 €

Je vous propose d'adopter les propositions figurant au présent rapport.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE :

Le Président du Conseil Régional,

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

Reçu le 17 novembre 2003 à la Préfecture de la Région Aquitaine

Signé Alain ROUSSET

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi n°78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

BUDGETS

FLORALIES NATIONALES PAU 2003

DEPENSES	PRIX HT (€)
Personnel extérieur	3.049
Fourniture	45.800
Publicité	68.000
Gardiennage, sécurité	13.800
Machine TP	1.550
Coupes, Cadeaux	1.000
Sonorisation	4.600
Animateur	1.550
Billetterie, invitation, plaquette, dossiers	6.000
Déplacements	3.900
Sacem	350
Assurances	1.550
Plombier	4.600
Electricien	3.800
Even'On (éclairage)	4.100
Chapiteaux : 1 000m ² * 6,8	6.800
Restaurants : 400 * 23	9.200
Repas officiel : 150 * 23	3.450
Guichetier – Hôtesse	3.400
Salaires	60.000
Congrès	9.600
Réception	2.200
Village VIP	23.000
Réception des Mairies	33.600
Cloisonnement	8.500
TOTAL	323.399

FLORALIES NATIONALES
PAU 2003

PRODUITS	PRIX HT	PRIX HT
Partenaires SFS		15.200€
Locations Stands		113.700€
..... Extérieur	12.500€	
..... Intérieur	27.600€	
..... Frais de Dossier	1.600€	
..... Partenaires Privés	72.000€	
Subventions		104.000€
..... ONIFLHOR	64.000€	
..... Conseil Régional	20.000€	
..... Conseil Général	20.000€	
Entrées		85.000€
Restaurateurs		5.500€
TOTAL		323.400€